

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 19 décembre 2016**CP2016_12_15
id. 2989

L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)

Siège vacant : 1

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION COMPLÉMENTAIRE

Les opérations du Pacte Territorial d'Insertion 2016 ont fait l'objet d'une validation par la Commission Permanente du 30 novembre dernier.

Financées intégralement par du Fonds Social Européen, elles doivent répondre aux exigences d'un Programme Opérationnel National.

Sur les actions proposées, **l'éligibilité de l'opération portée par l'association AVEC « soutien aux parents des élèves nouvellement arrivés en France des collèges de Moissac et de Montauban », a été rejetée lors de la dernière instruction faite par la cellule OI/FSE.**

Cette action, répondant à un besoin des publics fragiles du territoire et qui est mise en œuvre depuis 2015, suite à l'avis favorable du comité de pré-sélection du 02 juillet 2015, a été reconduite en 2016.

Aussi, afin de ne pas pénaliser le travail d'accompagnement rigoureux mené par cette structure, Monsieur le Président propose de financer cette opération sur les fonds propres de la collectivité au titre de la politique départementale d'insertion pour un montant total de 15 400 €.

La situation budgétaire sera la suivante:

autorisation d'engagement.....	977 125,00 €
Engagement précédent.....	468 428,86 €
Engagement présent.....	15 400,00 €
Reliquat.....	493 296,14 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 30 novembre 2016 validant les opérations du Pacte Territorial d'Insertion 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la tranche complémentaire 2016 de l'opérateur AVEC « soutien aux parents des élèves nouvellement arrivés en France des collèges de Moissac et de Montauban » à hauteur de 15 400 € annuels financés sur les fonds propres de la collectivité ;
- Précise que cette dépense sera prélevée sur l'article 657 424, sous-fonction 561 ;

- Approuve à cet effet les termes de la convention afférente figurant en annexe ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement des acomptes : 50% payables à la signature de la convention et le solde de 50 % lors de la production du bilan définitif ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC